

4 RAISONS D'ADHERER A LA MUSE

DYNAMISER

La MUSE dynamise les échanges économiques ; le volume d'affaires des entreprises appartenant au réseau peut se développer.

Elle favorise un certain type d'économie: développement des circuits courts, des filières de produits solidaires et responsables. Elle affecte la monnaie à un circuit local en la retirant des marchés financiers.

La MUSE peut être source à moyen terme de création d'emploi local.

COMMUNIQUER

La MUSE est un outil de communication. Elle valorise l'image de marque de l'entreprise portant des valeurs environnementales, sociales, solidaires et constitue un label qui permettra de rendre visible sa démarche.

Des supports de communication identifient l'entreprise comme appartenant à ce réseau et présentent ses produits et/ou services proposés (annuaire, site web).

FIDELISER

La MUSE constitue pour l'entreprise un « outil » de fidélisation pouvant lui permettre de mieux (-sur)vivre en général et mieux résister, en particulier, à la concurrence des grandes chaînes commerciales.

La MUSE fidélise les clients d'un réseau d'acteurs solidaires et respectueux de l'environnement.

PARTAGER

Cette adhésion donne du sens à l'action de l'entreprise.

Les valeurs de ce réseau peuvent être partagées par les salariés ou les collaborateurs.

La MUSE reconnaît vos pratiques responsables et éthiques.

MODALITES

Cette présentation est une synthèse des principales modalités à connaître : nous avons cependant prévu d'autres dispositions concernant les possibilités de financements et leurs modalités d'utilisation de l'association, notamment, les dons au delà des montants d'adhésions et des mécanismes permettant d'intégrer la possibilité d'un engagement solidaire.

Condition d'adhésion

Pour devenir adhérente du réseau, la personne morale doit signer la charte l'engageant à respecter la démarche poursuivie par l'association « Agir pour la transition ». Elle signe également une entente mutuelle définissant les engagements des deux parties.

NB : L'entreprise adhérente fait partie des instances décisionnelles de l'association « Agir pour la transition » au niveau du Collectif de Gestion dans lequel elle est représentée par un de ses membres (collège prestataires).

Tarif de l'adhésion

En tant que personne morale acceptant le paiement en MUSE :

- Entreprises individuelles et associations
 - avec un salarié au plus : de 15 à 50 euros maximum par an ⁽²⁾
 - avec trois salariés au plus : de 30 à 80 euros maximum par an ⁽²⁾
- Autres cas : de 40 à 100 euros maximum par an ⁽²⁾

(2) Les « fourchettes » proposées représentent un choix d'engagement de la personne morale au regard des contraintes budgétaires de l'Association et de la volonté de promouvoir la démarche de solidarité.

Taux de reconversion

Si l'entreprise le souhaite (ce n'est bien sûr pas le but...) elle peut reconvertir les MUSEs en sa possession en Euros. Cette reconversion sera possible moyennant une contribution de 2% de la valeur faciale du billet.

Cette contribution a deux objectifs :

- Inciter les utilisateurs à faire circuler la MUSE le plus possible, en recherchant aussi de nouveaux partenaires susceptibles d'intégrer le réseau
- Le financement (partiel) du fonctionnement de l'association

Fonte annuelle

Dans l'optique

- de faire de la MUSE un outil exclusif d'échange (contrairement à elle l'euro peut s'épargner ce qui permet à la fois des possibilités d'émancipation extraordinaires... et les nombreuses dérives de spéculation devenues aujourd'hui l'essentiel des échanges financiers !),
- et d'en accélérer la circulation locale pour réellement contribuer à la création de nouvelles richesses économiques et sociales,

le détenteur du billet devra à date précise annuelle, s'acquitter d'une contribution pour pouvoir à nouveau l'utiliser (2% de sa valeur). C'est cette disposition que l'on appelle la *fonte*.

Modalités comptables

- Lors de l'achat d'un produit, la monnaie peut se rendre, si nécessaire, en euros.
- La légalité est respectée car le chiffre d'affaires réalisé en MUSEs par les professionnels est déclaré en comptabilité comme s'il s'agissait d'un règlement effectué en devise étrangère ou en chèques restaurant.